



Rapport de la commission de Gestion et des Finances du Conseil général de Romainmôtier-Envy relatif à la gestion de la commune et aux comptes de l'exercice 2022 – Préavis n⁰¹- 2023

Monsieur le Président
Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Général,

La commission de Gestion et des Finances s'est réunie les mercredi 17 mai et lundi 22 mai 2023 afin de préparer ce rapport sur les comptes et la gestion de notre commune en 2022. Le syndic et les municipaux ont répondu à nos questions concernant leurs dicastères et l'état global de la commune, Madame Alyssa Jan, boursière communale, nous a également consacré un moment afin nous expliquer les comptes 2022 et Monsieur Bastien Siggen, notre garde-forestier, a été notre guide en forêt communale.

Mercredi 17 mai 2023, Entretien avec Michel Chabloz, municipal
Bâtiments communaux, voirie, contrôle des chantiers, défense incendie

Les travaux de voirie prévus ont été reportés, s'agissant de la route de Vaulion en raison du traitement des oppositions, s'agissant du chemin de la Bretenause en raison de la demande par le canton d'une meilleure solution esthétique par rapport au projet proposé par la commune.

Des travaux de revêtement non prévus ont été réalisés rue de Bourg et ont permis de réduire le niveau sonore généré par le trafic.

Peu de travaux ont été engagés cette année dans les propriétés immobilières de la commune. La mise en salubrité de la cuisine du pectinarium a été achevée suite à des travaux incomplets en 2021.

Le véhicule de voirie a été remplacé.

Une étude sur un projet de chauffage à distance à bois a été engagée et des travaux de rénovation de Champbaillard sont prévus pour l'année à venir.

Mercredi 17 mai 2023, Entretien avec Yves Mouquin, municipal
Aménagement du territoire, police des constructions, déchets, parcs et promenades, urbanisme, informatique et site internet.

La commune, je cite « croule sous les demandes de Pompes à chaleur et Panneaux solaires », rendant nécessaire de faire appel de plus en plus souvent au bureau technique de Vallorbe.

Deux Molok ont été endommagés, et la commune est à la recherche d'un nouvel emplacement. Le principe du paiement au poids n'est pas remis en cause, mais la commune est à la recherche de meilleures solutions techniques.

La municipalité a dû investir un temps considérable dans la révision du PACOM, afin de moderniser tous les documents d'urbanisme de la commune tout en tenant compte des exigences et standards cantonaux. Le projet de Pacom sera en rel lecture au canton dans les semaines prochaines. Après éventuelle modifications, un préavis sera soumis au conseil pour son approbation.

Les travaux de la tour de l'horloge ont été achevés.

Le lotissement d'Envy est actuellement bloqué en raison de nombreuses oppositions mais aussi d'un différent entre la municipalité et le promoteur quant au calcul de la surface constructible.



Un projet de rénovation de la gare CFF, aux frais des CFF, avec création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite est en préparation, sur lequel la Municipalité n'aura que peu d'influence.

Aux abords de la chute de la Diaz, des travaux devraient bientôt pouvoir être engagés à la fois pour la mise en eau de la roue de Michel Vincent, la correction de la chute de la Diaz et la réfection du pont.

La réfection prévue du captage de la fontaine du haut d'Envy n'a pas été réalisée, en revanche les eaux débouchant en bas de la maison de M. Vuille ont été captées et pourront constituer un futur apport pour les fontaines voisines.

Les travaux cantonaux de création d'une passe à poissons sur le Nozon au niveau du Prieuré, qui avaient été engagés trop tard dans la saison à l'automne et avaient provoqué une inondation, devraient reprendre cet été.

« Concernant la déchetterie, il y a le projet de refaire les sols vers les containers ainsi que la zone du compost. » Cette phrase, extraite du rapport de 2022, est toujours valable cette année.

Au sujet de l'entretien des cimetières, M. Mouquin explique que l'entretien par des professionnels coûterait environ CHF 20 000 par an. Afin de limiter les besoins d'entretien, la municipalité remplace progressivement les zones de graviers par de l'engazonnement.

Mercredi 17 mai 2023, Entretien avec Léo Piguet, Municipal *Culture, tourisme, eau usées, gaz, forêts, cours d'eau, sécurité sociale, jeunesse et sport*

Monsieur Piguet a progressivement repris depuis l'automne 2022 les dossiers liés à ses dicastères. Il souhaite également mettre en place un dicastère Manifestations, permettant une plus grande cohérence dans l'organisation des événements et plus d'équité dans l'attribution des subventions.

Dans le domaine du tourisme, une réflexion est en cours concernant le rôle et l'organisation de la Porterie, suite au souhait exprimé par l'ADNV de se désengager du site de la Porterie.

La candidature des sites clunisiens à l'UNESCO est, je cite, en bonne voie. La Municipalité proposera la candidature de Monsieur Piguet en remplacement de Monsieur De Icco à la fédération européenne des sites clunisiens.

Lundi 22 Mai 2023, Visite des forêts communales avec Léo Piguet, municipal, et Bastien Siggen, le garde forestier.

Monsieur Siggen nous a présenté la diversité de ses activités, qu'il s'agisse des coupes réalisées, par exemple aux abords de la route entre Vaulion et Jurriens, ou des entretiens de prairies destinés à la préservation de la biodiversité. La commune compte également un nombre de plus en plus grand d'arbres classés Habitat, qui permettent de recevoir une subvention en échange d'un engagement à laisser l'arbre vivre son cycle de vie sans intervention. La commission remercie monsieur Siggen pour la qualité de son travail et sa capacité à partager sa passion pour nos forêts.



**Lundi 22 Mai 2023, Entretien avec Nicolas Mezenen, municipal
Ecoles, protection civile, paroisse et Cour du Cloître, éclairage public,**

Des devis ont été demandés concernant l'installation d'éclairages modulables dans toute la commune. De nombreux éléments à rénover, comme certains de poteaux soutenant nos lanternes, ont été identifiés au cours de ce travail.

Le fonctionnement de l'Ascovabano, qui doit intégrer de plus en plus de responsabilités, est très chronophage pour les délégués des municipalités. Une professionnalisation plus grande de cette structure est une piste de réflexion.

Le projet de collège du Vallon du Nozon avance lentement. Il n'y a pas pour l'instant de consensus entre les communes quant au choix d'un site, et la charge financière pour toutes les communes concernées sera conséquente. Une option intermédiaire, avec continuité de l'activité à Vaulion et création d'un deuxième site plus petit, va être soumise au canton.

Pour l'ORPC, la création d'une base unique pour le jura nord vaudois est prévue à Orbe.

Enfin, l'organisation du PRU, Point de Rencontre d'Urgence, a dû être mise à jour.

**Lundi 22 mai 2022, Entretien avec Marc Benoit, Syndic
Administration générale, finances, routes, eaux claires, eau potable, télé-réseau**

Le changement de système informatique, et le changement de plusieurs membres du personnel municipal, a représenté une surcharge de travail exceptionnelle en 2022. Mais cette transition se termine. Monsieur Benoit, ainsi que les autres municipaux, nous ont exprimé leur satisfaction quant à l'engagement et la qualité du travail des différents employés municipaux.

Les comptes sont meilleurs que prévus et auraient affiché un bénéfice de 125.000 frs environ sans un amortissement extraordinaire. Ce bon résultat s'explique essentiellement par des rentrées d'impôts supérieures aux prévisions.

La révision du règlement des déchets est prévue prochainement.

Remarques de la Commission

La commission de Gestion et des Finances souligne l'impact sur la charge de travail de la Municipalité de plusieurs projets lourds et exigeants, tel que la révision du Pacom ou le projet de collège du Vallon du Nozon, qui s'ajoutent à toutes les affaires courantes. Nous remercions les municipaux pour la qualité et la quantité de temps investi au service de la commune.

La commission salue la qualité de la gestion des comptes, et l'amélioration du suivi des budgets permise par le nouveau système informatique. La commission regrette cependant de ne pas avoir pu consulter le détail des comptes comme elle en avait eu l'opportunité l'année dernière.

La commission remercie Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Madame la Boursière ainsi que Monsieur le garde-forestier pour leur travail, leur disponibilité et pour toutes les explications fournies.



Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances à l'unanimité, propose aux membres du Conseil général de prendre la décision suivante :

Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- Article 1 : D'accepter les comptes et la gestion 2022 tels que présentés par la Municipalité.
- Article 2 : D'en donner décharge au boursier, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 6 Juin 2023

Pour la Commission de Gestion et des Finances,

Luc-Antoine Baehni, membre
Michel Blanc, membre
Anne-Marie Besson, membre
Marlene Rezenne, membre
Julien Perreaud, suppléant
Fréville Laforge, président